



## Obligation de surveillance d'un compte livret A par la banque.

Par **Jips**, le **09/08/2016** à **00:35**

Bonjour,

Mon compte totalement inactif pendant des années (livret A) a fait subitement l'objet de retraits, au maximum hebdomadaire autorisé, pendant un mois, suite à un vol de la carte de retrait dédiée au compte (carte privative de la banque).

La banque ne s'est émue de rien alors qu'il s'agit de son point de vue d'un changement majeur et subit de comportement du client. Les retraits n'ont donc été constatés que sur le relevé papier, en fin de mois, d'où 2000 euros perdus.

Un simple message de la banque, après 15 jours par exemple, aurait permis d'arrêter l'hémorragie bien plus tôt.

Quelle est la responsabilité de la banque sur la perte ?

Par **youris**, le **09/08/2016** à **10:26**

Bonjour,

Aviez-vous informé la banque du vol de cette carte de retrait ?

Salutations

Par **Jips**, le **09/08/2016** à **11:03**

Bonjour,

oui, naturellement, et si elle reconnaissait sa faute en la matière je ne serais pas ici !

Pour être précis j'en suis au médiateur.

Cdt.

Par **janus2fr**, le **09/08/2016** à **11:13**

Bonjour,  
[citation]oui, naturellement[/citation]  
Mais quand ?  
Avant que les retraits aient lieu ou après ?

Par **Jips**, le **09/08/2016** à **11:47**

Après bien sûr.  
Sinon le problème serait bien plus simple : opposition non prise en compte = responsabilité totale de la banque.

Par **youris**, le **09/08/2016** à **14:57**

Si vous avez prévenu la banque de la perte de votre carte seulement après les retraits, la banque n'a, à ma connaissance, commis aucune faute.  
Quels délais entre la perte de votre carte, les retraits frauduleux et l'information communiquée à votre banque.

Par **Jips**, le **09/08/2016** à **15:49**

Je reprends depuis le début : ma question porte sur l'obligation de vigilance de la banque avant l'opposition, pas sur le droit de l'opposition sur carte etc...

Par **janus2fr**, le **09/08/2016** à **17:16**

A mon avis, la banque n'a pas à se mêler de la façon dont vous gérez votre compte.  
Vous pouviez très bien avoir fait ces retraits vous-même. Ils n'avaient rien de suspects.  
Les cas où la banque s'inquiète, c'est lorsqu'il y a des retraits ou des paiements répétés à l'étranger. J'en ai fait la malheureuse expérience quand ma carte a été bloquée "par sécurité" alors que j'étais en déplacement à l'étranger pour plusieurs mois...

Par **youris**, le **09/08/2016** à **18:02**

je réitère également ma réponse, que dans votre situation, à ma connaissance la banque n'a commis aucune faute.